

AMÉNAGEMENT DU PLOÉ 2015-2018

INTRODUCTION

En prévision de la troisième année de son plan d'action et dans le cadre du Protocole des Langues Officielles en Éducation entre le gouvernement fédéral et le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique, le Conseil scolaire francophone souhaite apporter quelques aménagements à certaines initiatives envisagées.

Ces aménagements sont plutôt d'origine structurelle. Ils ne visent qu'un nombre limité d'initiatives sans remettre en question leur domaine de résultats respectifs, mais davantage leur mise en application, les cibles de rendement, les sommes budgétées, etc.

La première partie de ce document envisagera les raisons qui poussent le conseil scolaire à envisager ces aménagements. Puis, une identification des initiatives concernées ainsi que les modifications seront présentées. Enfin, un tableau synoptique permettra d'envisager l'impact des changements dans la globalité du Plan d'action du CSF pour les années 2016, 2017 et 2018.

RAISONS DE LA NÉCESSITÉ DES AMÉNAGEMENTS

Le besoin d'aménagements du Plan d'action du CSF n'est pas dû à quelques manquements ou erreurs de planification d'un quelconque intervenant ou du bureau central du Conseil scolaire. Il est nécessaire du fait de plusieurs facteurs contextuels. La province envisage une modification de ses programmes éducatifs. Certaines initiatives sont parvenues à une étape où une structure différente doit être envisagée, une réduction des subsides réalisée, une modification des moyens de réalisation modifiée.

a) Modification des programmes éducatifs de la Colombie-Britannique

Le ministère de l'Éducation a entamé une révision de ses programmes d'étude dans toutes les matières. Au sein de celles-ci, trois (3) compétences interdisciplinaires sont omniprésentes : la communication, la pensée créative et l'identité personnelle et culturelle positive.

Le nouveau programme Français langue première, de la maternelle à la 9^e année, « vise à amener l'élève à devenir un individu cultivé, réfléchi, éloquent et critique qui maniera la langue française de manière efficace et précise pour lui permettre de s'épanouir dans un monde qui évolue rapidement. ».

Le Plan d'action du CSF, dans le cadre du PLOÉ, doit prendre en considération cette nouvelle orientation afin de s'adapter aux changements pédagogiques envisagés.

b) Atteinte maximale de la cible de rendement

Certaines actions ont atteint, après seulement deux années, leur objectif maximum. Une somme minimale doit être maintenue pour un supplément de formation nécessaire à cause de l'arrivée de nouveaux enseignants; la grande majorité du budget peut être adressée à une autre action qui nécessiterait l'accroissement de l'investissement budgétaire envisagé en 2013.

c) Offre d'une mise en application accrue

Le succès de certaines actions incite le bureau central du CSF à vouloir augmenter le financement de celles-ci. À l'origine présentée comme des projets pilotes avec un budget restreint, certaines actions sont désirées au sein de chaque école. Le budget initial ne permet pas la possibilité d'implantation dans les 38 établissements sous la juridiction du CSF.

d) Volonté d'utiliser d'autres moyens de mise en œuvre

Après deux années d'expérience, la mise en œuvre initiale de certaines actions s'est révélée extrêmement onéreuse et mal adaptée à la réalité du conseil scolaire. Un aménagement permettrait une meilleure utilisation des allocations budgétaires et une efficacité accrue de la structure organisationnelle de la mise en œuvre de l'action.

IDENTIFICATION ET AMÉNAGEMENT

Quatre (4) initiatives pourraient voir une partie de leurs composantes aménagées. Seulement les quatre raisons mentionnées ci-dessus justifieraient ces changements. Dans aucun cas, ils n'imposeraient le transfert d'un domaine de résultats à un autre.

- *Initiative 1.1.3 Parcours de 7^e année*

L'aménagement consisterait à la modification des moyens de mise en œuvre. Les coûts de déplacement se révèlent prohibitifs dans un système de rassemblement centralisateur des élèves ciblés et l'utilisation d'infrastructures privées. Une nouvelle approche prenant en compte des facteurs géographiques et recourant à l'utilisation des ressources immobilières du CSF permettrait d'éviter ce genre de dépenses inutiles.

- *Initiative 3.1.3 Appréciation de l'enseignant*

Après deux années de mise en œuvre, le nombre d'enseignants à former est relativement réduit. Les dépenses envisagées pour les trois prochaines années consisteraient en quelques formations et au coût d'inscription au programme. Une somme de 25 000 \$ suffirait. Le reste du budget, soit 100 000\$, pourrait être transféré à l'initiative 5.3.1 Création des communautés d'apprentissage. (CAP)

- *Initiative 4.1.4 Approche culturelle*

Depuis 2006, le conseil scolaire s'est engagé dans le développement d'une pédagogie culturelle auprès des directions et du personnel enseignant. Aujourd'hui, plus de la moitié des enseignants a reçu la formation relative à cette initiative ainsi que la presque intégralité du personnel de direction. Les sommes réservées ne correspondent plus aux besoins et à la réalité. Le bureau central envisagerait de transférer 400 000 \$ vers les écoles afin que des initiatives concrètes soient établies. Une somme de 20 000 \$ serait encore réservée aux besoins de formation. Les cibles de rendement consisteraient alors un nombre d'initiatives culturelles développées dans l'ensemble des écoles du CSF.

- *Initiative 5.3.1 Création des communautés d'apprentissage*

Le succès des communautés d'apprentissage au sein des écoles du CSF force le bureau central à développer cette initiative au sein des 38 établissements sous la juridiction du conseil scolaire. Ces communautés d'apprentissage ont pour objectif de favoriser la collaboration du personnel enseignant entre ses membres et l'élaboration de solutions spécifiques à l'identité de l'établissement. La cible de rendement demeurerait identique, le budget alloué connaîtrait un accroissement de 100 000\$ issu de l'initiative 3.1.3.

PLAN D'APPUI MODIFIÉ

- 1) Une série d'initiatives conduites au sein des écoles du CSF et ayant pour objectif de soutenir la communauté francophone de la Colombie-Britannique et d'assurer la continuité culturelle des générations francophones, sera envisagée. Elles s'appuieront sur les référents culturels déjà développés, dont certains spécifiques à la population de la Colombie-Britannique. Le budget établi prend en compte une partie de la dotation attribuée au sein des écoles dans le cadre de cette initiative.